



DEPARTEMENT
des
Bouches du Rhône

Arrondissement d'AIX

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Séance du mercredi 11 juin 2025

deux mille vingt-cinq le mercredi onze juin à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas A..., Maire

OBJET DE LA DELIBERATION : Sorties scolaires avec nuitées projet complémentaire

Date de la convocation jeudi 5 juin 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel OUX

PRESENTS :

M A...

M OUX, Mme BOFFLO, M YTE, Mme BAG..., Mme O..., M CAUO, Mme GOMEZ-AL, M BEL...

Mme MALLAT, M BOUCHE, M ECOUTUE, Mme WETZ, Mme CAO LA, M MOUET, M TE BACH, Mme LLE, Mme MECE, M BALLE, Mme COO, M AZ, M OAL, M YAHAT, Mme FO...CUTAELLA, Mme AAECCHA, Mme LOUBAECHE-GEYT, M HAKKA, M CAPTE

POUVOIRS :

M BLACHA (donne pouvoir à Mme MECE), Mme PET (donne pouvoir à M A...), Mme GU LLOET (donne pouvoir à Mme BAG...), M CU... (donne pouvoir BEL...), Mme THEY (donne pouvoir à Mme MALLAT), M AL... (donne pouvoir à M OUX), M MOF...J (donne pouvoir à M YTE), Mme AT-MHEL (donne pouvoir à Mme CAO LA), Mme BOUQUET-FABE (donne pouvoir à Mme FO...CUTAELLA), Mme BAHAM (donne pouvoir à M YAHAT), Mme FOPPOLO-ALLAU (donne pouvoir à M ECOUTUE), M HAMOU (donne pouvoir à M BALLE)

EXCUSES :

M EA (absent excusé), M CALE... (absent excusé), M JETA (absent excusé)

B/B

7/5

ervice Education

orties scolaires avec nuitées projet complémentaire

u le Code Général des Collectivités Territoriales ;

u le Code de l'Éducation ationale ;

u la circulaire 15-1 du 5 janvier 15 relative aux séjours scolaires courts et aux classes de découvertes ;

u la délibération du 13 novembre 14 portant adoption du règlement d'attrib des subventions et, notamment ses articles 3 et 6 ;

u la délibération du 19 décembre 14 relative aux sorties scolaires avec nuitées 15

Considérant que dans le cadre de la politique communale en faveur de l'enseignement, et en accord avec Madame l'inspectrice de l'Éducation ationale de Circonscription, la commune a décidé de participer financièrement à l'organisation de sorties scolaires avec nuitées ;

Considérant que les enseignants ont l'initiative du choix des séjours, de leur organisation et de la réservation de ces sorties scolaires avec nuitées ;

Considérant qu'il a été positionné une enveloppe budgétaire sur l'exercice 15 ;

Considérant que cette participation financière de la commune est de 4 euros par élève et par jour ;

Considérant que suite à l'agrément de l'inspection de l'Éducation ationale sur le projet présenté par l'école publique concernée, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une participation financière pour un projet complémentaire de l'école élémentaire Beltrame énumérés ci-dessous pour un montant total de 4 44 euros

École élémentaire Beltrame

Thème classe de découverte

Considérant que l'école élémentaire Beltrame organise pour les classes de CE et CE1/CE (37 élèves) un séjour à Orcières du 3 au 5 juin 15, soit 3 jours

Le montant de la participation s'élève à 4 44 euros (37 élèves x 4 euros x 3 jours)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du porteur et en avoir délibéré

APP OU E le projet 15 complémentaire présenté ci-dessus

APP OU E le versement de la participation financière à l'organisme habilité à la recevoir

AUTO OU E Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif pour le versement de la participation financière complémentaire correspondante au projet de sortie scolaire avec nuitées de l'école élémentaire précisée ci-dessus, dont le montant total des participations financières pour s'élève à 1 4 euros

Il est décidé que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus au budget 2025, chapitre 65 article 65748

Il est décidé que les ajustements seront effectués sur les crédits inscrits au budget en cours d'exécution, chapitre 65, article 65748

– EN PRÉSENCE COMME SUIT

UNANIMITE

POUR 4

ABSENTS 0

COTÉ 0

EN PRÉSENCE 4

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional